



Délibération n° D2020-12-01-Ins
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin Lyon 3
en séance du 07 décembre 2020

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2 ;

Vu l'arrêté du 10 octobre 2020 dérogeant à l'article 2 de l'arrêté du 28 mai 2020 relatif à la durée de prolongation des mandats des membres des conseils et des chefs des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel pris en application de l'article 15 de la loi du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu la délibération n° 2017-10-07-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin Lyon 3 et notamment l'article 4 du règlement intérieur ;

Vu la délibération n° 2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin Lyon 3 et notamment l'article 5 des statuts ;

Vu la délibération n° CA-2020-11-01-Ins du 24 novembre 2020 par laquelle les nouveaux membres élus au conseil d'administration et les trois personnalités extérieures désignées ont procédé à l'élection des cinq autres personnalités extérieures ;

Vu l'arrêté n° 20-234 du 16 novembre 2020 portant proclamation des résultats des élections des représentants des personnels et des usagers aux conseils centraux de l'université Jean Moulin Lyon 3 ;

Vu l'arrêté n° 20-262 portant organisation de l'élection du président de l'université par les nouveaux membres élus et désignés du conseil d'administration ;

Vu le courrier électronique du 26 novembre 2020 par lequel Monsieur Éric CARPANO, professeur des universités, a présenté sa candidature aux fonctions de président de l'université Jean Moulin,

Après en avoir délibéré,

Décide

D'élire M. Eric CARPANO en qualité de président de l'université Jean Moulin Lyon 3.

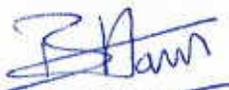
La présente délibération est adoptée à la majorité absolue des membres en exercice et à l'unanimité des suffrages exprimés :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	33
✓ Nombre de voix pour :	25
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstentions ou de bulletins nuls :	8
✓ Nombre de suffrages exprimés :	25

Son mandat commencera le 1^{er} janvier 2021 en application de l'arrêté du 10 octobre 2020 susvisé.

Lyon, le 8 décembre 2020

Le président de séance, doyen d'âge des nouveaux membres élus au conseil d'administration,


Bernard HOURS